

On parle encore d'une formule d'amendement constitutionnel. Les conflits et les interprétations qui pourront surgir, entre le gouvernement central et les provinces ou des provinces, ou une province, devront être soumis à un tribunal objectif et représentatif des parties en cause.

C'est pourquoi, monsieur le président, on doit instituer un tribunal constitutionnel dont les juges seraient également nommés par Ottawa et les provinces. J'inviterais donc l'honorable ministre à prendre cette suggestion en sérieuse considération et de convoquer prochainement, à ce sujet, les procureurs généraux des provinces.

**L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les arguments de l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) en ce qui concerne l'invitation de convoquer les procureurs généraux des provinces en vue de considérer la création d'un tribunal constitutionnel.

Il ne fait aucun doute qu'en cela l'honorable député reflète assez fidèlement les conclusions de plusieurs comités d'étude et plusieurs colloques sur le sujet, où l'on prévoyait la formation d'un tribunal pour régler nos problèmes constitutionnels au Canada.

L'honorable député avait raison lorsqu'il mentionnait que le comité judiciaire du Royaume-Uni a été remplacé par la Cour suprême du Canada.

Nous avons eu, au Canada, une cour qui, en fait, était un véritable tribunal constitutionnel et je n'admets pas du tout l'argument du député de Sherbrooke à l'effet que, peut-être, d'après la composition de la Cour suprême, celle-ci ne serait pas indépendante et que les jugements qu'elle a pu rendre n'étaient pas objectifs. Je prétends que la Cour suprême, dans ses délibérés et ses décisions constitutionnelles, a toujours été absolument indépendante et très effective. En fait, elle a rendu de grands services au Canada, grâce à ses décisions relativement au point de vue constitutionnel.

J'imagine que l'honorable député ne voulait pas passer de réflexion quant à l'objectivité de la Cour suprême dans sa suggestion. Son idée d'un tribunal constitutionnel peut avoir, peut-être, un certain mérite, je ne sais pas jusqu'à quel point cette suggestion est valable mais il ne fait aucun doute que la question de la modification de la Constitution doit être étudiée par le gouvernement. Il y a également d'autres organismes, tels que les provinces, qui peuvent aussi apporter d'autres suggestions à cet effet.

Le tribunal constitutionnel que préconise l'honorable député est peut-être une bonne suggestion, mais il s'agit de savoir si le

[M. Allard.]

moment est opportun pour aborder cette question. Au fait, les fonctionnaires du ministère de la Justice n'ont pas encore considéré sérieusement la convocation des procureurs généraux pour discuter de cette question. Évidemment, nous croyons qu'il sera nécessaire, à un moment donné, de convoquer une réunion des autorités fédérales et provinciales dans le dessein d'étudier ce problème, mais il n'en est pas question pour le moment.

La suggestion de l'honorable député de Sherbrooke peut avoir du mérite et je puis l'assurer que la porte n'est pas fermée, en tant que sa suggestion est concernée. Toutefois, il n'est pas question de convoquer les procureurs généraux, pour le moment.

**M. Valade:** Quand sera-t-il opportun de les convoquer?

**L'hon. M. Cardin:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député peut répondre à cette question aussi bien que moi.

• (10.20 p.m.)

[Traduction]

L'HABITATION—TORONTO—UN CENTRE RÉ-CRÉATIF AU COEUR DE LA VILLE

**M. D. S. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, j'ai adressé hier une question au ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour connaître la réponse de la Société à la proposition tendant à la construction dans le centre de la ville de Toronto d'un complexe d'habitations qui serait appelé *Trefann Court*, et plus particulièrement pour savoir si l'on a recommandé qu'un centre communautaire fasse partie de ce complexe.

Pour situer le problème, je me reporterai à un article paru le 10 février 1965 dans le *Globe and Mail*.

Hier, le conseil de ville a approuvé un projet définitif de rénovation urbaine pour *Trefann Court*, s'élevant à 9.144 millions de dollars et visant un terrain de 24 acres destiné à l'aménagement d'un centre industriel, résidentiel et commercial entre les rues Queen, Parliament, River et Shuter.

C'est au centre de la ville de Toronto. *Trefann Court*, je le signale, est situé tout près du centre d'habitations publiques probablement le plus considérable au Canada, le *Regent Park*, parties nord et sud.

Pour illustrer la forte densité de population qui existe dans ces quelques pâtés de maisons, je vous donne les renseignements suivants que m'a fournis la *Central Neighbourhood House*, organisme aidé par la Fédération des œuvres et qui a rendu des services inestimables à ce quartier. La partie nord du *Regent Park* compte 5,153 habitants, dont 2,612 enfants. Il y a 1,400 familles. La partie sud héberge 3,801 habitants, dont 2,419